

Code de Transparence ISR

FCP Proclero

Septembre 2016

Données générales

- Donnez le nom de la société de gestion en charge de Proclero.

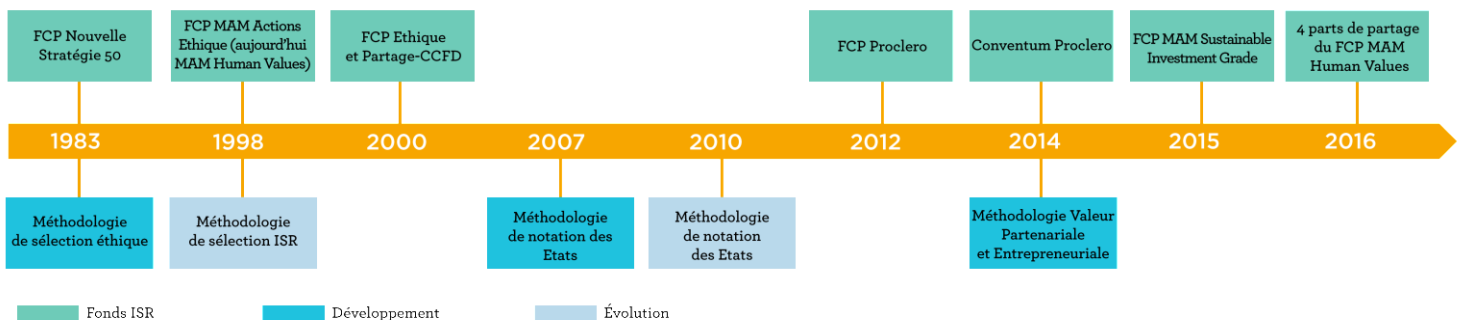
Meeschaert Asset Management
12, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris
+33 (0)1 53 40 20 20
www.meeschaert.com

- Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.
 - Une philosophie inhérente à l'esprit de l'entreprise.

Pour nous, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert Asset Management a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

- Meeschaert Asset Management, pionnier des gestions ISR en France.

Pionnière en France, la société Meeschaert Asset Management a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économistes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.



Depuis plus de 30 ans, Meeschaert Asset Management a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des États. Depuis 2009, Meeschaert Asset Management est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI).

Pour les clients qui le souhaitent, Meeschaert Asset Management propose un travail sur mesure en amont : une charte ISR est rédigée conjointement avec le client, afin que les critères d'exclusion et d'intégration positive du fonds correspondent plus précisément à ses propres attentes. La batterie d'outils appliqués à la sélection extra-financière des émetteurs est donc évolutive.

- Des moyens humains dédiés à la gestion ISR

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe interne de deux analystes ISR et de trois gérants de fonds ISR. La société a également recours à différents prestataires extérieurs (agences de notation sociale, expert en vote d'actionnaires, intermédiaires financiers...).

Une collaboration élargie à de nombreuses parties-prenantes permet également d'enrichir nos démarches internes. Nos partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent à la sélection des entreprises intégrées au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain. L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable. Après avoir participé à un groupe de travail étudiant l'évolution des ressources humaines dans les grands groupes et sur la gestion des risques environnementaux par les entreprises françaises, l'équipe ISR de Meeschaert Asset Management s'est également engagé depuis 2014 dans un groupe de travail portant sur la répartition de la valeur au sein de l'entreprise.

- Participation à la promotion et à la diffusion de l'ISR

La Communauté Saint Martin organise, en collaboration avec Meeschaert Asset Management, des conférences trimestrielles portant sur des thématiques financières en lien avec la Doctrine Sociale de l'Eglise. Le public de ses conférences est majoritairement composé des porteurs de parts, des prospects et plus globalement toutes personnes intéressées par la démarche du fonds Proclero.

Le site internet <http://proclero.com/> présente la philosophie du fonds et les actualités liées. On y trouve les vidéos ou les textes des conférences trimestrielles.

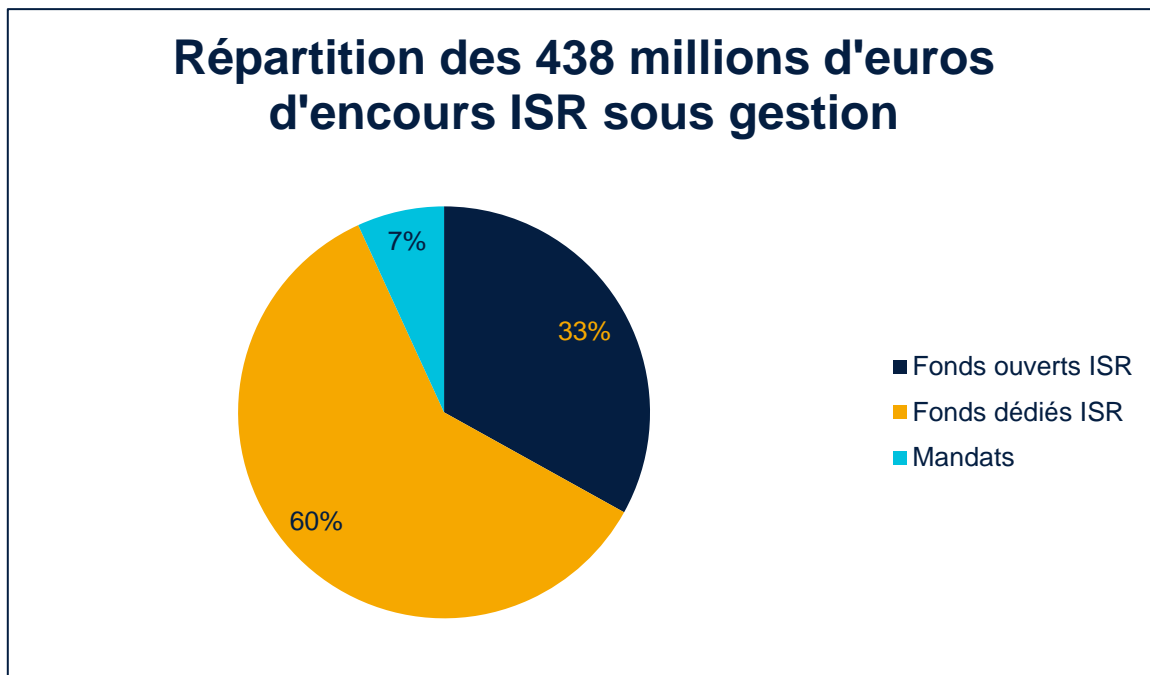
Meeschaert Asset Management s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de formation à l'ISR. A cette fin, nous organisons régulièrement des journées de présentation pédagogique des grands mécanismes méthodologiques utilisés dans ce type d'investissement. L'univers de l'ISR étant relativement complexe et multiple, nous considérons qu'il est important de donner les outils de compréhension nécessaires aux investisseurs intéressés par ces produits. C'est pourquoi, depuis 2010, nous avons lancé un site internet dédié à nos activités en ISR : <http://isr.meeschaert.com/>. Y figurent les principaux axes méthodologiques employés, des informations sur les enjeux de l'engagement actionnarial, une présentation de notre gamme et de nos partenaires, ainsi qu'une synthèse de nos travaux de recherche. Par ailleurs, les analystes ISR et les gérants de Meeschaert Asset Management interviennent régulièrement dans le cadre de colloques et conférences portant sur ce sujet.

Des réunions clients sont également organisées dans nos agences, à Paris et dans plusieurs grandes villes françaises, afin de présenter les principaux résultats obtenus dans le cadre de nos analyses sectorielles et thématiques.

Enfin, par la publication sur notre site Internet de nos travaux de recherche, Meeschaert Asset Management cherche à sensibiliser différents types de publics (institutionnel, privé, universitaire...) à ces questions.

- Des encours ISR répartis entre fonds dédiés, fonds ouverts et mandats de gestion :

A la fin de l'année 2015, les encours ISR sous gestion s'élevaient à 438,3 millions d'euros.



- Présentation des principales caractéristiques du fonds commun de placement Proclero

Classification AMF : Diversifié

Objectifs du fonds : Proclero a pour objectif de gestion de la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'Euro MTS 1-3 ans, de 20 % du MSCI EMU net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux. L'indice Euro MTS 1-3 ans est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Le MSCI EMU net total return est un indice composite, dividendes réinvestis, publié par MSCI qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone Euro. Dans cet objectif, le fonds peut être investi en produit de taux entre 65 % et 100 % de son actif net et en produit actions entre 0 % et 25 % de son actif net.

Durée de détention recommandée : 3 ans

Éligibilité : assurance vie

Indice de référence : 80% Euro MTS 1-3ans, 20% MSCI Emu Net Total Return

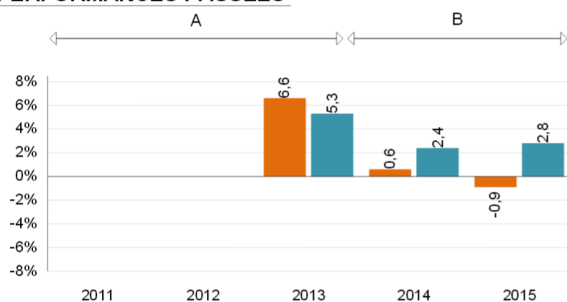
Total des frais sur encours 2015 (Part C & D) : 1.20 % TTC de l'actif net

Actif net au 31/10/2016 : 47 215 M EUR

Devise : euro

Historique des performances :

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Ces performances intègrent la totalité des frais hors frais d'entrée ou de sortie.

A compter du 15/03/2013, l'indice de référence tient compte des dividendes réinvestis.

Tickers Bloomberg indice composite de référence : EMTXAC, MSDEEMUN.

PROCLERO
Indice de référence

A : 80% EURO MTS 1-3, 20% MSCI Euro

B : 80% Euro MTS 1-3ans, 20% MSCI Emu Net Total Return

Date de création du fonds : 13/07/2012

Devise de référence : Euros

Source: Prospectus Proclero (03/10/2016)

Performances au 31/10/2016 :

Depuis le 1^{er} janvier 2016 : 1,75%

1 an glissant : 0,73%

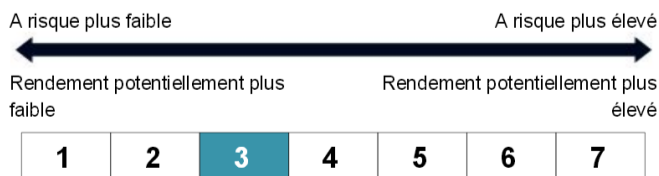
2 ans glissants : 0,17%

4 ans glissants : 10,56%

Les performances passées ne sont pas une indication fiable des performances futures.

Echelle de risque

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Source: Prospectus Proclero (03/10/2016)

Reporting : <http://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/fcp/fiche/FR0011136563.pdf>

A cette date, le fonds ne pratique pas de prêts de titres et n'utilise pas de produits dérivés.

- Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'informations concernant Proclero.

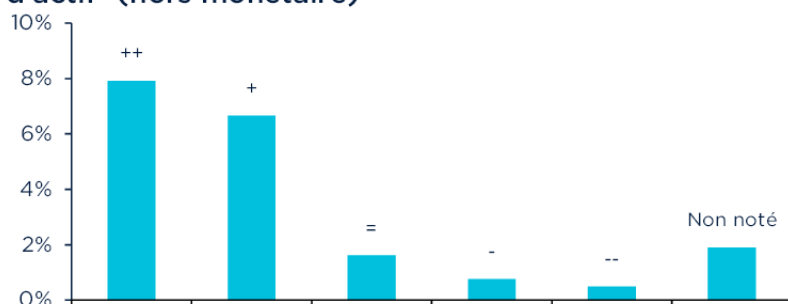
Un site Internet dédié au fonds Proclero (<http://proclero.com/>), a été développé pour permettre au public de connaître la démarche de ce fonds, du point de vue éthique, du point de vue du partage et du point de vue financier. Aujourd'hui, ce fonds est nourri des réflexions apportés lors des réunions trimestrielles mais explique également la démarche du fonds, à la croisée des dimensions éthiques et financières. Le triple mécanisme de partage y est expliqué.

Un espace personnel Proclero (<http://espacepersonnel.proclero.com/>) a été créé pour permettre aux clients, à travers leur espace clients, de connaître l'intégralité du portefeuille à

un instant donné, ainsi qu'une synthèse du profil ESG des principales entreprises du portefeuille et des entreprises sélectionnées au titre de l'intégration positive.

Un reporting, publié chaque mois, présente les données financières du FCP Proclero telles que la performance, l'allocation d'actifs, ou encore l'allocation sectorielle. Un histogramme représente la répartition du portefeuille, basé sur les notations VigeoEiris : les entreprises figurant dans les 2 premiers déciles sont classées « ++ », dans les déciles 3 et 4 « + », dans les déciles 5 et 6 « = », dans les déciles 7 et 8 « - », et dans les déciles 9 et 10 « - - ».

RÉPARTITION PAR NOTATION VIGEO en % d'actif* (hors monétaire)



*Vigeo : agence de notation extra-financière, www.vigeo.com - Univers : STOXX Europe 600

Source : Reporting Proclero, Meeschaert Asset Management

Reporting : <http://institutionnels.asset-management.meeschaert.com/wp-content/uploads/fcp/fiche/FR0011136563.pdf>

Des informations complémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur les sites internet particuliers asset-management.meeschaert.com, isr.meeschaert.com et proclero.com. Notre document de présentation de la méthodologie ISR de Meeschaert Asset Management et les reportings mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

| Critères d'investissement ESG

- Comment Proclero définit-il l'ISR ?

Le fonds Proclero répond à une charte éthique élaborée par la Communauté Saint Martin. Il est géré selon une éthique renouvelée à la lumière de la Doctrine sociale de l'Église catholique, récemment actualisée dans l'encyclique Caritas in veritate de Benoît XVI. Ainsi, le fonds permet aux investisseurs d'assumer la responsabilité morale de leurs placements. Pour aboutir à ce résultat, le processus d'investissement est basé non seulement sur les critères éthiques de l'ISR mais aussi sur les critères d'écologie humaine préconisés par la Doctrine sociale de l'Église. Un comité de pilotage constitué d'experts accompagne Meeschaert Asset Management dans sa réflexion éthique. Proclero définit l'ISR comme un fonds répondant à des critères financiers et extra-financiers et intégrant le « meilleur des deux mondes ».

*Pro Persona :
Cercle de réflexion composé de
philosophes et de spécialistes de la
finance. Il a pour objectif de mener
une réflexion fondamentale et
pratique pour contribuer à une finance
au service de la personne humaine.*

Le cercle de réflexion PROPERSONA inspire la philosophie d'investissement du fonds Proclero.

- Quels sont les critères d'investissement ESG de Proclero ?

Les critères d'investissement extra-financiers de Proclero ont été élaborés pour atteindre l'objectif d'investir dans de grandes entreprises responsables, mais également de cibler des entreprises de taille plus petite, dont l'activité apporte une valeur ajoutée au profit de la personne humaine.

1. Les critères éthiques de l'écologie humaine

A la lumière de l'écologie humaine et du positionnement de la personne au centre de la vie sociale, économique et financière, la préservation de l'être humain et de sa dignité, la contribution à ses besoins, à son bien, à sa qualité de vie et à son épanouissement paraissent prioritaires.

C'est pourquoi plusieurs orientations ont été retenues :

- Priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine.
- Refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité, de sa naissance à son terme naturel : pilules abortives et contraceptives, euthanasie, dépistage à finalité eugénique, recherche sur les cellules-souches embryonnaires...
- Refus de tout ce qui dégrade la personne humaine : armement, pornographie, tabac, alcool, jeux d'argent, jeux vidéo, toutes les formes d'esclavage et d'addiction...
- Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité...

2. Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

A la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise, sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Qualité des relations à l'intérieur de l'entreprise et centralité de la personne humaine :

- Vision, valeurs et finalités de l'entreprise
- Gouvernance, rémunération des dirigeants
- Ressources humaines
- Participation des salariés
- Dialogue social : relations avec le comité d'entreprise, les délégués syndicaux
- Qualité des relations à l'extérieur de l'entreprise et centralité du bien commun
- Relations clients et fournisseurs
- Communication et publicité
- Impact environnemental
- Engagement sociétal
- Relations avec les pouvoirs publics
- Respect des droits de l'homme

3. Les critères d'intégration positive

A la lumière d'une vision positive et innovante, le renouveau de l'économie et de la finance « plus éthique » est au service de la personne humaine et du bien commun.

Ainsi de multiples aspects ont été mis en avant afin de soutenir :

- toute initiative innovante en vue d'un « plus » éthique (exemple: prise en charge de la dépendance en fin de vie),
- toute amélioration éthique de l'entreprise (exemple: transparence dans la politique de rémunération des dirigeants),
- toute amélioration éthique des outils de pilotage dans l'entreprise (exemple: mise en place de comités d'éthique),
- toute mise en œuvre concrète de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, en particulier le principe de gratuité et la logique du don (exemples: fondations d'entreprises, mécénat, microcrédit, social business...).

Pour l'ensemble des secteurs d'activité identifiés, la réalisation annuelle de dix études sectorielles et thématiques permet de sélectionner les entreprises pouvant intégrer le périmètre d'investissement en fonction des critères mentionnés.

- Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

La Communauté Saint-Martin a élaboré la charte éthique du fonds ainsi que les critères d'investissements.

Le fonds Proclero a déterminé trois types de critères extra-financiers pour la sélection des entreprises :

- Les critères éthiques de l'écologie humaine, basés sur la Doctrine Sociale de l'Eglise,
- Les critères classiques ISR, basés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises,
- Les critères d'intégration positive, basés sur les actions ou initiatives au service de la personne humaine ou du bien commun.

Plus généralement, la grille d'analyse s'appuie sur le dialogue historique engagé avec les clients et partenaires de Meeschaert Asset Management, notamment la prédominance du facteur humain dans le fonctionnement de l'entreprise et l'impact de son activité.

Des critères complémentaires d'investissement sont issus de source universitaire ou d'organisation internationale, comme par exemple le Forum Economique Mondial, l'OCDE, le concept de « valeur partagée » développé par l'économiste M. Porter etc.

| Processus d'analyse ESG

- Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG

- Pour la pondération des secteurs :

Définition des risques : nous avons retenu la cartographie des risques mondiaux du Forum Economique Mondial, répartis en 5 grandes catégories : les risques économiques, les risques environnementaux, les risques technologiques, les risques géopolitiques et enfin les risques sociétaux.

Définition des opportunités : nous avons retenu les critères du « mieux vivre » de l'OCDE (OCDE Better Life Index), à savoir le logement, le revenu, l'emploi, les liens sociaux, l'éducation ...

Nous les avons complétés avec quelques critères issus de la théorie de la « création de valeur partagée », notamment la croissance inclusive et durable, le développement économique et social, la base de la pyramide, le capital intellectuel et l'innovation, les opportunités digitales, la croissance verte et l'économie circulaire, l'éducation et l'employabilité, la parité, la santé et la sécurité.

— Pour la sélection des entreprises :

Analyse des politiques de développement durable :

- le respect des droits de l'Homme
- la politique sociale menée par les entreprises
- la gestion des impacts environnementaux liés à leur activité
- la qualité des relations nouées avec les fournisseurs et les clients
- les partenariats tissés avec les communautés locales des lieux d'implantation
- la gouvernance mise en œuvre

| Focus sur la « Doctrine Sociale de l'Eglise » :

Analyse des entreprises selon le prisme de la préservation de l'être humain et de sa dignité, la contribution à ses besoins, à son bien et à son épanouissement. Les critères retenus sont :

- La contribution aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine.
- Refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité, de sa naissance à son terme naturel : bioéthique, pilules abortives et contraceptives, euthanasie, dépistage à finalité eugénique, recherche sur les cellules-souches embryonnaires...
- Refus de tout ce qui dégrade la personne humaine : armement, pornographie, tabac, alcool, jeux d'argent, jeux vidéo, toutes les formes d'esclavage et d'addiction...
- Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité ...

Analyse des entreprises selon les critères ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) sont ensuite identifiés, à la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise.

Enfin, identification des entreprises qui répondent à la vision positive et innovante définie dans la démarche d'intégration positive, à savoir le renouveau de l'économie et de la finance « plus éthique » est au service de la personne humaine et du bien commun.

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, notre **comité de gestion ISR** se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe et de nos partenaires associatifs historiques, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

A posteriori, le comité de pilotage du fonds Proclero se réunit 4 fois par an. Une de ses missions est de vérifier la conformité du portefeuille avec la stratégie d'investissement élaborée. Les équipes de gestion et de recherche ISR de Meeschaert Asset Management présentent le profil financier et extra-financier des entreprises récemment investies.

- Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

Les analyses sectorielles et thématiques sont réalisées en interne, par l'équipe d'analystes ISR de Meeschaert Asset Management. Afin de mener à bien ces études, un grand nombre de sources variées et de bases de données sont utilisées (les agences de notation sociale VigeoEiris, Sustainalytics ainsi qu'EthiFinance, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires Proxinvest et le réseau ECGS, différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...). Un partage des connaissances est organisé au sein d'organismes spécialisés, tels que le Forum pour l'Investissement Responsable et d'Eurosif.

- Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le contrôle s'effectue en interne au travers de la vérification mensuelle de la cohérence entre le portefeuille (outil reporting) et le périmètre d'investissement. Par ailleurs, une présentation des profils extra-financiers des nouveaux investissements est effectuée lors des comités de pilotage trimestriels. Le comité de pilotage, composé des représentants de la Communauté Saint-Martin et d'experts, a notamment pour mission de vérifier la conformité du portefeuille avec la stratégie de gestion.

- Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Une réunion annuelle co-organisée au nom de Proclero, par Meeschaert Asset Management et le comité de pilotage du fonds, a pour vocation de réunir les dirigeants des entreprises présentes dans le fonds dans le but de partager les expériences et bonnes pratiques extra-financières entre entreprises. En 2016, six dirigeants ont participé à cette réunion qui avait pour thème la place et le rôle de l'éthique dans la vision stratégique de l'entreprise. Elle a permis les échanges entre les participants dirigeants, les membres du comité de pilotage, les membres du cercle de réflexion Pro Persona et les collaborateurs de Meeschaert Asset Management.

- Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Les entreprises n'ont actuellement pas accès à leur profil ou à leur analyse, sauf dans le cadre des rencontres que nous pouvons solliciter auprès d'elles.

- A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre méthode de sélection conserve ses grandes spécificités. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur

dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

Actuellement, le cercle de réflexion PROPERSONA contribue à l'évolution de cette réflexion.

- Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

Le site internet proclero.com, comprenant un espace public et un espace privé, détaille l'intégralité du portefeuille à un instant donné. Une explication du profil des entreprises représentant les principales lignes du fonds est apportée, ainsi qu'une explication des entreprises présentes au titre de l'intégration positive.

Divers documents sont disponibles sur les sites internet Meeschaert ISR et Meeschaert Asset Management. Comme déjà mentionné, le reporting de chaque fonds ISR et le document de présentation des méthodologies peuvent être téléchargés à partir de ce site. Des comptes rendus des travaux de recherche ISR sectoriels sont régulièrement publiés pour que les investisseurs prennent connaissance des enjeux ESG de chacun des secteurs et des bonnes pratiques identifiées.

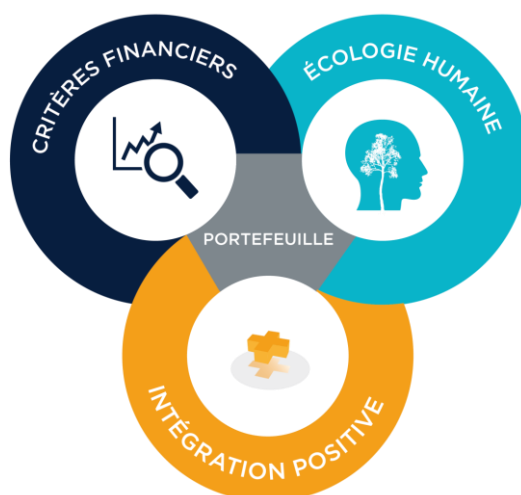
| Evaluation, sélection et politique d'investissement

- Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels Proclero investit ?

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit le fonds :

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé. A partir de cet univers, les critères éthiques de l'écologie humaine sont appliqués, puis les critères classiques d'éthique sociale et sociétale, et enfin les critères d'intégration positive sont appliqués.

Voici une représentation de l'interaction des critères financiers et extra-financiers de Proclero :



- Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle pour les émetteurs corporate et annuelle pour les Etats : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir un ou plusieurs émetteurs de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'émetteur concerné.

- Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Entre 2015 et 2016, LVMH et FIAT ont été sortis du portefeuille car notre analyse nous a mené à sortir ces entreprises du périmètre d'investissement ISR.

- Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

- Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Quand l'étude d'une entreprise fait l'objet d'un « ballottage » au sein de notre comité de gestion ISR (manque d'information, difficulté d'évaluer les résultats obtenus par une initiative ESG, controverses spécifiques dont le groupe a fait l'objet...), les analystes ISR conviennent d'aller à la rencontre de l'entreprise pour approfondir les politiques sociales et environnementales, ainsi que la gouvernance qu'elle a mise en place. Suite à ce dialogue, le comité valide ou infirme l'intégration de la valeur dans le périmètre d'investissement propre aux critères spécifiques d'écologie humaine, d'éthique sociale et sociétale et d'intégration positive.

Le comité de pilotage du fonds Proclero a le pouvoir, en dernier recours, de valider ou d'infirmer les choix d'investissements de l'équipe de gestion de Meeschaert Asset Management sur un plan extra-financier.

| Politique d'engagement

- Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert Asset Management sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe. In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

- Comment Proclero établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Proclero tend à construire un engagement avec toutes les entreprises présentes dans le fonds, notamment à travers l'organisation des réunions annuelles des dirigeants.

En parallèle, la liste des entreprises faisant l'objet d'une démarche d'engagement par Meeschaert Asset Management va être déterminé en fonction des résultats des analyses sectorielles et thématiques, des campagnes de plaidoyer que veulent privilégier nos partenaires associatifs, ainsi que des évolutions des problématiques ESG sur la scène nationale et internationale.

- Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, Phitrust, Communauté Saint Martin, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...). L'agence de notation sociale Ethifinance a aidé Meeschaert Asset Management dans la formalisation d'une politique d'engagement actionnarial.

- Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Meeschaert Asset Management participe à des consultations publiques, à des initiatives internationales et à des coalitions d'investisseurs, destinées à améliorer les pratiques des entreprises.

Meeschaert Asset Management est signataire du « Carbon Disclosure Project », encourageant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les risques liés au changement climatique et à communiquer sur leurs émissions de gaz à effet de serre en utilisant une méthodologie commune. Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises. Depuis 2013, Meeschaert Asset Management a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises.

Plus spécifiquement, Proclero innove à travers l'organisation des réunions des dirigeants, une fois par an, en invitant tous les dirigeants des entreprises dans lesquelles il a investi, pour dialoguer autour d'une thématique définie.

- Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

L'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable. Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert Asset Management, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...).

Les réunions annuelles des dirigeants, organisées au nom du fonds, sont l'occasion d'atteindre les dirigeants des grandes entreprises. Toutefois, au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert Asset Management, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert Asset Management.

- Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

Si l'engagement s'avère infructueux auprès des entreprises, Meeschaert Asset Management peut décider la sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement.

- Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de Proclero pendant l'année écoulée ?

Le fonds Proclero a réuni, pour la 1^{ère} fois en mars 2016, plusieurs dirigeants d'entreprise lors d'une réunion à huis-clos, afin de partager autour du thème « la place et le rôle de l'éthique dans la vision stratégique de l'entreprise ».

De plus, depuis 2011, Meeschaert Asset Management participe au groupe de travail CorDial, créé dans le cadre du Forum pour l'Investissement Responsable. Les réflexions portent sur l'élaboration d'une définition commune de l'ISR, la labellisation de l'ISR en France et la répartition de la valeur ajoutée dans l'entreprise. Pour chaque thématique identifiée, un questionnaire commun est établi et sert de support aux rencontres avec des représentants d'entreprises françaises. Au total, une soixantaine d'entreprises du SBF 120 ont ainsi été visitées par les différents membres du groupe de travail, composé d'investisseurs, d'intermédiaires financiers et d'agences de notation sociale.

| Politique de vote

- Proclero dispose-t-il d'une politique de vote ?

Meeschaert Asset Management a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert Asset Management exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds commun de placement (FCP), dont Proclero, dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert Asset Management s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale

- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale

Meeschaert Asset Management nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert Asset Management s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus. En revanche Meeschaert Asset Management, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...). De la même manière, Meeschaert Asset Management soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2014.

- Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert (<http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Politique-de-vote-MAM2016.pdf>). Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert Asset Management précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative. Meeschaert Asset Management indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert ISR, rubrique « L'engagement actionnarial » sous la rubrique « Politique de vote et activités de l'année 2015 » et à l'adresse : http://isr.meeschaert.com/wp-content/uploads/sites/20/2016/04/Statistiques-de-lexercice-des-droits-de-vote-2015_VF-MAM.pdf.

- Les fonds actions Meeschaert Asset Management soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

En 2015, nous avons participé à différentes campagnes de dépôt de résolutions initiées par nos partenaires.

Nous avons fait partie d'une coalition d'actionnaires menée par Phitrust concernant l'inscription d'une résolution à l'assemblée générale d'Orange, proposant le maintien des droits de vote simple. Cette résolution a recueilli le seuil minimum légal de détention d'actions permettant son inscription à l'ordre du jour. Celle-ci a récolté 43,3% des votes positifs, ce qui n'a pas permis l'adoption de cette résolution.

- Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

Au cours de l'année 2015, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive. L'ensemble des résolutions touche de près à la gouvernance. Beaucoup sont à même d'avoir une influence sur la politique sociale de l'entreprise. Ainsi, une émission d'actions à destination unique des salariés peut leur permettre d'être représentés au conseil d'administration puisque un dépassement du seuil de 3 % de salariés actionnaires doit donner lieu à la nomination d'administrateurs issus du salariat.

Informations complémentaires

- | Quelles sont les modalités de partage du fonds Proclero ?

Le fonds Proclero distingue trois niveaux de partage :

- Le partage au niveau du porteur, qui se fait directement au travers du fonds en donnant 70% des revenus du fonds (coupons des obligations et dividendes des actions) à la Communauté Saint Martin. Seules les parts D du fonds sont éligibles à cette forme de partage.
- Le partage au niveau de Meeschaert Asset Management. Chaque année, Meeschaert Asset Management s'engage à financer la formation des prêtres sous forme de dons à la communauté Saint Martin. La société de gestion Meeschaert Asset Management reverse une quote-part significative (30 à 50 %) de sa rémunération de gérant (1%) à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres (mécanisme appliqué sur la part C). Par exemple, avec un encours de 100M€, Meeschaert finance la formation de plus de 30 prêtres par an.
- Le partage au niveau de la Communauté Saint-Martin. La Communauté Saint-Martin s'engage à partager ses réflexions sur l'éthique et son enseignement sur la doctrine sociale de l'Eglise à chaque comité de pilotage, et plus largement lors des conférences trimestrielles à tous ceux qui veulent y participer.

- | Détail du don au profit de la Communauté Saint-Martin au cours de l'année écoulée et détail du partage des réflexions ?

- Partage au niveau du porteur :
60 335 euros ont été versés en mai 2016 à la Communauté Saint-Martin au titre du mécanisme de partage de la part D.

- Partage au niveau de MAM
160 527 euros ont été versés à la Communauté Saint-Martin pour la période 2015-2016, au titre des frais de gestion du fonds.

- Partage au niveau de la Communauté Saint-Martin : conférences trimestrielles
13 septembre 2016 : « *Notre monde économique et financier est à une croisée des chemins. Pourquoi est-il nécessaire aujourd'hui de passer d'une responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) à une responsabilité humaine de l'entreprise (RHE) ?* » (par Don Pascal-André Dumont, économiste général de la Communauté Saint-Martin, président du Comité de Pilotage de Proclero et président de PRO PERSONA).

7 juin 2016 : « *Après avoir relevé les maladies spirituelles présentes dans le gouvernement de l'Eglise catholique, le Pape François a donné les antidotes à ces maladies dans le discours du 21 décembre 2015. Que peut-on en tirer en vue d'un meilleur gouvernement de l'entreprise et de ceux qui y œuvrent ?* » (par Dr Philippe Rodet, médecin urgentiste, fondateur d'un cabinet de conseil en management d'entreprise, auteur et conférencier)

7 mars 2016 : « *Les défis et enjeux actuels de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise : partage de l'expérience du Groupe Michelin* » (par M. Jean-Dominique Senard, président de Michelin)

1^{er} décembre 2015 : « *Le pape François a relevé les maladies spirituelles présentes dans le gouvernement de l'Eglise catholique dans un discours du 22 décembre 2014. Que peut-on*

en tirer en vue d'un meilleur gouvernement de l'entreprise et de ceux qui y œuvrent ? » (par M. Sylvain de Forges, Directeur général délégué d'AG2R La Mondiale).

29 septembre 2015 : « *Gouvernement ou gouvernance de l'entreprise : responsabilité assumée ou diluée ?* » (par Don Pascal-André Dumont, économiste général de la Communauté Saint-Martin, président du Comité de Pilotage de Proclero et président de PRO PERSONA).

9 juin 2015 : « *Aujourd'hui, le travail est-il bon pour l'homme ?* » (par M. le Professeur Pierre-Yves Gomez, économiste et docteur en gestion, directeur de l'Institut français de Gouvernement des Entreprises à l'EM Lyon, professeur invité et chercheur associé à la London Business School, rédacteur du Code de gouvernance *MiddleNext*, chroniqueur au *Monde*, auteur de nombreux ouvrages dont « Le travail invisible »).